



11

Saint-Oyens, le 11 novembre 2024

12

Objet : Assemblée extraordinaire

13

Date de l'Assemblée : 02.10.2024

14

Présidence : Ives Crottaz

15

16 **A) Ouverture de la séance**

17

18 Le Président **M. Ives Crottaz** ouvre la séance à 19h30, déclare l'assemblée ouverte et remercie chacun de sa  
19 présence.

20

21 **B) Assermentation de nouveaux membres du Conseil général**

22

23 Deux nouveaux membres, Mmes Léa Bichsel et Valérie Haldi, sont assermentées. Le Conseil général compte  
24 ainsi 35 membres au total.

25

26 **C) Appel nominal**

27

28 26 membres (y c. les 2 nouveaux membres) sont présents, 7 membres sont excusés.

29 Le quorum est atteint, le Conseil Général peut siéger.

30

31 **D) Adoption du procès-verbal de la séance du 25 juin 2024**

32

33 Le procès-verbal est adopté par 23 voix et 2 abstentions.

34 Le Président du Conseil général remercie la secrétaire du Conseil général pour la rédaction du procès-verbal.

35

36 **E) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 2 octobre 2024**

37

38 L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

39

40 \*\*\*\*\*

41 **1) Préavis 7/10.2024 Réalisation d'une zone de rencontre / place de jeux sur la parcelle 367**

42

43 **Le Président du Conseil général passe la parole à Madame Mercedes Puteo, municipale**, pour la présentation  
44 des points importants et les explications de ce préavis, adopté par la Municipalité dans sa séance du 9  
45 septembre 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil général. Le préavis a été transmis aux conseillers  
46 avant la séance de ce soir, afin qu'ils puissent en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le  
47 site Web de la commune [www.saint-oyens.ch](http://www.saint-oyens.ch).

48

49 **Le Président du Conseil général passe la parole à la Commission de gestion et finances**. Monsieur Michel  
50 Faillettaz, président/rapporteur, lit le rapport au sujet du Préavis No 7/10.2024 Réalisation d'une zone de  
51 rencontre / place de jeux sur la parcelle 367. Le rapport a été envoyé par e-mail aux conseillers avant la séance  
52 de ce soir, afin qu'ils puissent en prendre connaissance. La commission recommande au Conseil général  
53 d'adopter ce préavis.

54

55 **Le Président du Conseil général passe la parole à la Commission ad-hoc**. Monsieur Adrien Pérez, rapporteur, lit  
56 le rapport au sujet du Préavis No 7/10.2024 Réalisation d'une zone de rencontre / place de jeux sur la parcelle



57 367. Le rapport a également été envoyé par e-mail aux conseillers avant la séance de ce soir, afin qu'ils puissent  
58 en prendre connaissance. Tout en proposant quelques adaptations au plan de la zone place de jeux et de détente,  
59 la commission recommande au Conseil général d'adopter ce préavis.

60  
61 **Le Président du Conseil passe la parole à Mme Mercedes Puteo pour répondre aux adaptations proposées**  
62 **par la commission** : En ce qui concerne le couvert, il s'agit de voter ce soir sur le montant, que la municipalité  
63 est tenue de respecter. Au moment des travaux, elle regardera avec les entreprises ce qui est possible, aussi  
64 bien en termes de dimensions que de l'orientation du couvert. La remarque est pertinente, et nous en tiendrons  
65 compte dans la mesure des moyens financiers attribués.

66 Quant aux bancs, nous ne voulions pas immédiatement les intégrer dans le projet, mais d'abord voir le tout,  
67 puis décider ultérieurement du type de bancs. Cela pourrait se faire courant 2025.

68 Par ailleurs, cette zone n'est pas une place de fête, mais elle est destinée aux enfants pour une utilisation  
69 pendant la journée. Par conséquent, il y aura une réglementation relative aux heures d'utilisation.

70 En parlant de conduites d'eau et d'électricité, il y en a à l'église. Des fouilles ne sont pas prévues, uniquement  
71 des travaux de terrassement, ainsi que la pose du revêtement sécurisé et des ancrages des engins de jeux. Si  
72 des installations d'eau et d'électricité devenaient pertinentes, il sera toujours possible de les intégrer plus tard.

73 Quant aux plantes indigènes, nous travaillons avec un spécialiste du PJV, auquel nous faisons entièrement  
74 confiance.

75

76 **Le Président du Conseil ouvre la discussion.**

77 - Louis Duruz revient sur le sujet de l'eau et de l'électricité et dit qu' étant donné que des conduites existent  
78 déjà au bon endroit, des fouilles ne seront effectivement pas nécessaires. Quant à l'abri, il convient de le  
79 construire de manière à ce que le terrain de pétanque puisse éventuellement être agrandi un jour. Pour la  
80 haie, ce serait quand-même bien de savoir quelles essences auront été choisies par le PJV. Par ailleurs, cela  
81 n'a aucun sens de planter des arbres qui prennent du temps pour grandir.

82 Réponse de Mme Mercedes Puteo : La municipalité est compétente pour choisir les essences avec le PJV,  
83 sauf pour le bout de la haie qui se trouve sur un terrain privé avoisinant et qui est une essence non-indigène.  
84 La plantation de 3 arbres sert surtout à créer des ombrages. Toutefois, il convient de ne pas continuer cette  
85 discussion, car une commission doit statuer au sujet du préavis, puis son travail s'arrête.

86 Réponse du Président du Conseil : En effet, la municipalité est compétente de choisir les essences avec le  
87 PJV.

88 - Mme Marie-Christine Viani souhaite savoir s'il y aura un projet précis avec l'abri, etc. pour la mise à  
89 l'enquête.

90 Réponse de Mme Mercedes Puteo : Bien entendu. Le projet sera précis, comprendra les mesures et  
91 l'emplacement, et respectera le cadre du budget, si le Conseil l'accorde ce soir.

92 - Mme Dora Herndl évoque des sacs pour collecter l'eau de pluie et demande si de tels sacs sont prévus.

93 Réponse de Mme Mercedes Puteo : Cela n'est pas prévu, mais c'est typiquement une suggestion à prendre  
94 en compte par la suite, car il s'agit d'un projet évolutif.

95 - Mme Virginie Dubois pose la question si le projet pourrait être refusé par le canton, étant donné que la  
96 place de jeux fait partie du PACCom, qui n'a pas été accepté par le canton.

97 Réponse de Mme Catherine Lehmann : Non, car la place de jeux n'a pas fait l'objet de remarques ou de  
98 questions. Elle ne pose donc vraiment aucun problème. Par contre, c'est aussi pour être dans une continuité  
99 que nous mettons le projet à l'enquête. Ainsi, le canton peut voir une logique dans l'argumentaire au sujet  
100 du PACCom.

101 - Mme Céline Etienne, membre de la commission ad-hoc, précise que la commission avait bien compris que  
102 l'eau et l'électricité ne devraient pas servir à des fêtes, mais juste à un petit usage en cas de besoin, p. ex.  
103 une arrivée d'électricité inaccessible en temps normal, ainsi qu'un bouton-poussoir pour se laver les mains  
104 ou pour donner à boire aux chiens.

105 - Mme Marie-Christine Viani évoque la nécessité d'arroser la haie et les arbres, le cas échéant.

106 Réponse du Président du Conseil : L'eau est juste en face.

107 - Mme Valérie Darbellay souhaite savoir ce qu'en est-il des coûts supplémentaires, p. ex. en cas de casse ou  
108 pour l'entretien.

109 Réponse de Mme Mercedes Puteo : Les engins de jeux sont sous garantie pendant un certain nombre  
110 d'années et, en cas de dommage, couverts par une assurance RC. Quant à l'entretien, il n'y a qu'un petit  
111 bout de gazon à tondre, tâche qui incombe à l'employé communal, comme déjà jusqu'à présent. Il n'y a  
112 donc pas de coûts additionnels, si ce n'est après la période de garantie ou pour la certification par rapport  
113 à la sécurité.



114 **Le Président du Conseil passe le préavis No 7/10.2024 au vote.**  
115  
116 Le Conseil Général de Saint-Oyens,  
117 • Vu le préavis de la Municipalité N° 07/10.2024 relatif à la réalisation d'une zone de rencontre / place de jeux  
118 sur la parcelle 367 ;  
119 • entendu le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet ;  
120 • entendu le rapport de la commission de gestion/finances ;  
121 • considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;  
122 Décide  
123 1. d'approuver la réalisation d'une zone de rencontre / place de jeux sur la parcelle 367 tel que présenté ;  
124 2. d'accorder un crédit d'investissement de CHF 75'700 ;  
125 3. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux ;  
126 4. d'autoriser la Municipalité à financer ce projet par un emprunt bancaire ou par la trésorerie courante en  
127 fonction les disponibilités ;  
128 5. d'amortir cet investissement sur une période de 15 ans.  
129

130 **Le préavis est acceptée à l'unanimité.**  
131  
132 \*\*\*\*\*

133 **2) Préavis 8/10.2024 Demande de crédit de CHF 222'000 destiné à financer la création d'un cheminement  
134 piétonnier au Chemin du Maupas**  
135

136 **Le Président du Conseil général passe la parole à Monsieur Sylvain Jaggi, municipal,** pour la lecture et les  
137 explications de ce préavis, adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 septembre 2024 pour être soumis à  
138 l'approbation du Conseil général. Le préavis a été transmis aux conseillers avant la séance de ce soir, afin qu'ils  
139 puissent en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Web de la commune [www.saint-oyens.ch](http://www.saint-oyens.ch).  
140

141 **Le Président du Conseil général passe la parole à la Commission de gestion et finances.** Monsieur Michel  
142 Failletaz, président/rapporteur, lit le rapport au sujet du Préavis 8/10.2024 Demande de crédit de CHF 222'000  
143 destiné à financer la création d'un cheminement piétonnier au Chemin du Maupas. Le rapport a été envoyé par  
144 e-mail aux conseillers avant la séance de ce soir, afin qu'ils puissent en prendre connaissance. La commission  
145 recommande au Conseil général d'adopter ce préavis.  
146

147 **Le Président du Conseil général passe la parole à la Commission ad-hoc.** Madame Marie-Christine Viani,  
148 rapporteuse, lit le rapport au sujet du Préavis 8/10.2024 Demande de crédit de CHF 222'000 destiné à financer  
149 la création d'un cheminement piétonnier au Chemin du Maupas. Le rapport a été envoyé par e-mail aux  
150 conseillers avant la séance de ce soir, afin qu'ils puissent en prendre connaissance. La commission recommande  
151 au Conseil général d'adopter ce préavis.  
152

153 **Le Président du Conseil passe la parole à Mme Catherine Lehmann,** qui précise que le plan mentionné dans le  
154 préavis était trop grand pour être joint au préavis envoyé aux conseillers. Elle invite les conseillers à prendre  
155 connaissance du plan, affiché dans la salle ce soir.  
156

157 Le Président du Conseil suspend la séance pendant 5 minutes.  
158

159 **Ensuite, le Président du Conseil ouvre la discussion.**

160 - Louis Duruz dit qu'une expropriation à l'amiable avec un recours n'est pas vraiment à l'amiable. Et ne peut-  
161 on pas rétrécir le trottoir à 1.5 m ou réduire la largeur de la route à moins de 5 m ?

162 Réponse de Mme Catherine Lehmann : Il ne s'agit là pas d'un recours – un recours intervient à la suite d'une  
163 procédure devant les tribunaux – mais d'une opposition sous forme de remarques à la suite de la mise à  
164 l'enquête, qui a eu lieu. Ensuite, le projet est présenté au Conseil général qui vote sur le projet, comme nous  
165 le faisons ce soir. Après, il y a une séance de conciliation avec deux issues possibles : soit la levée de  
166 l'opposition et le début des travaux, si le Conseil approuve le projet ce soir et puisque l'examen préalable  
167 du canton était positif ; soit la non-levée de l'opposition, qui peut donc être maintenue et sera portée par  
168 la municipalité devant le Conseil en décembre prochain afin de lever ou non l'opposition. Les démarches  
169 légales suivent leur cours, et nous sommes dans la conformité avec elles.  
170 Quant à la largeur, le canton a été très clair et a exigé 2 m ; en plus de cela, à certains endroits, la largeur de  
171 la route est déjà moins de 5 m.



172 **Le Président du Conseil passe le préavis No 8/10.2024 au vote.**  
173  
174 Le Conseil Général de Saint-Oyens,  
175 • vu le préavis municipal N°08/10.24 concernant la demande de crédit de CHF 222'000.00 TTC destiné à financer  
176 la création d'un chemin piétonnier au Chemin du Maupas ;  
177 • entendu le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet ;  
178 • entendu le rapport de la commission de gestion/finances ;  
179 • considérant que ce projet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.  
180 DECIDE  
181 1. d'adopter le préavis municipal N°08/10.24 concernant la demande de CHF 222'000.00 TTC destiné à financer  
182 la création d'un chemin piétonnier au Chemin du Maupas ;  
183 2. d'accorder un crédit d'investissement de CHF 222'000.00 ;  
184 3. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux ;  
185 4. d'autoriser la Municipalité à financer ce projet par un emprunt bancaire ;  
186 5. d'amortir cet investissement sur une période de 40 ans.

187  
188 **Le préavis est acceptée par 22 voix et 3 abstentions.**

189  
190 \*\*\*\*\*  
191 **3) Préavis 9/10.2024 Demande de crédit de CHF 33'300 destiné à financer l'aménagement d'une zone 30km/h**

192  
193 **Le Président du Conseil général passe la parole à Monsieur Sylvain Jaggi, municipal**, pour la lecture et les  
194 explications de ce préavis, adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 septembre 2024 pour être soumis à  
195 l'approbation du Conseil général. Le préavis a été transmis aux conseillers avant la séance de ce soir, afin qu'ils  
196 puissent en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Web de la commune [www.saint-oyens.ch](http://www.saint-oyens.ch).

197  
198 **Le Président du Conseil général passe la parole à la Commission de gestion et finances.** Monsieur Michel  
199 Failletaz, président/rapporteur, lit le rapport au sujet du Préavis 9/10.2024 Demande de crédit de CHF 33'300  
200 destiné à financer l'aménagement d'une zone 30km/h. Le rapport a été envoyé par e-mail aux conseillers avant  
201 la séance de ce soir, afin qu'ils puissent en prendre connaissance. La commission recommande au Conseil général  
202 d'adopter ce préavis.

203  
204 **Le Président du Conseil général passe la parole à la Commission ad-hoc.** Madame Marie-Christine Viani,  
205 rapporteuse, lit le rapport au sujet du Préavis 9/10.2024 Demande de crédit de CHF 33'300 destiné à financer  
206 l'aménagement d'une zone 30km/h. Le rapport a été envoyé par e-mail aux conseillers avant la séance de ce soir,  
207 afin qu'ils puissent en prendre connaissance. La commission recommande au Conseil général d'adopter ce  
208 préavis.

209  
210 **Le Président du Conseil ouvre la discussion.**  
211 - Virginie Dubois souhaite savoir a) pourquoi, sur le plan, il n'y a pas de trait rouge entre l'église et l'auberge,  
212 b) s'il y a une distance légale entre les panneaux 50 puis les futurs panneaux 30, c) ce que c'est un totem, et  
213 d) s'il y aura des contrôles réguliers de la vitesse pour assurer la sécurité routière.

214 Réponse de M. Sylvain Jaggi : a) Une zone 30 n'est pas prévue au milieu du village en raison du nombre de  
215 signalisations qui seraient alors nécessaires à cet endroit. Mais entre le parking et la route de Gimel, il n'est  
216 pas vraiment possible d'accélérer. b) Je ne sais pas, mais je vais me renseigner. c) Un totem – il n'y en a que  
217 3 au total – est un grand rond en béton, posé à des endroits stratégiques (parking, chemin du Fayé,  
218 menuiserie).

219 Réponse de Mme Catherine Lehmann : b) Tout a été fait conformément à la législation et au DGMR.  
220 Réponse de M. Dusko Kovacevic : d) Notre radar pédagogique sera placé pendant des périodes d'un mois à  
221 certains endroits pour voir un peu comment cela se passe. Puis, nous verrons avec la gendarmerie pour  
222 installer de vrais radars

223  
224  
225  
226 **Le Président du Conseil passe le préavis No 4/06.2024 au vote.**  
227  
228  
229



230  
231 Le Conseil Général de Saint-Oyens,  
232 • vu le préavis municipal N° 09/10.24 concernant la demande de crédit de CHF 33'300.00 TTC  
233 destiné à financer l'aménagement d'une zone 30 km/h ;  
234 • entendu le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet ;  
235 • entendu le rapport de la commission de gestion/finances ;  
236 • considérant que ce projet a été régulièrement porté à l'ordre du jour;  
237 Décide  
238 1. d'adopter le préavis municipal N° 09/10.24 concernant la demande de CHF 33'300.00 TTC destiné à financer  
239 l'aménagement d'une zone 30 km/h ;  
240 2. d'accorder un crédit d'investissement de CHF 33'300.00 ;  
241 3. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux ;  
242 4. d'autoriser la Municipalité à financer ce projet par la trésorerie courante.  
243

244 **Le préavis est acceptée par 23 voix, 1 voix contre et 1 abstention.**

245 \*\*\*\*\*

## **F) Communications de la Municipalité**

249 Madame Catherine Lehmann informe l'assemblée sur les sujets suivants :  
250 - Fusion des communes : Tout se passe très bien avec les 5 groupes de travail ; 3 ont quasiment terminé  
251 et sont en train d'établir les rapports, et les 2 autres ont prochainement leur dernières réunions. L'étude  
252 financière nous sera présentée lundi prochain. Tout avance parfaitement, et le calendrier devrait  
253 pouvoir être respecté.  
254 - Projet éolien : Selon un article paru jeudi dernier dans LaCôte, il y aura une votation à Essertines en  
255 novembre sur le droit de superficie des terrains utilisés pour l'installation des éoliennes. Par ailleurs,  
256 nous avons été interpellés au sujet d'une convention sur la mise à disposition d'eau, demande à laquelle  
257 nous avons répondu négativement.  
258 - Prochaine séance du Conseil général : mercredi, 11 décembre 2024, suivi d'une fondue pour les  
259 conseillers (sur inscription uniquement).

260 Madame Patricia Crescini informe l'assemblée sur les sujets suivants :

261 - Passage du Père Noël : samedi, 14 décembre à 9h30.  
262 - Noël à l'église : jeudi, 19 décembre.  
263 - Giron 2025 du 9 au 13 juillet 2025. Les décorations sont en cours de préparation, les travaux battent  
264 déjà leur plein. En cas de questions, on peut prendre contact avec le président de la Jeunesse, Yannick  
265 Desarzens. Nous vous tiendrons régulièrement au courant de l'avancement.

266 Madame Mercedes Puteo explique que la commune soutient le Giron en mettant à disposition du bois de nos  
267 forêts pour une partie des constructions. Ce bois est actuellement entreposé à l'ancienne place de jeux.  
268

## **G) Questions & propositions individuelles**

270  
271 - Mme Virginie Dubois informe l'assemblée que la traditionnelle Fête de la Courge aura lieu ce samedi,  
272 5 octobre, à la ferme du Cousson.  
273 - Le Président du Conseil évoque le problème à trouver des personnes lors de certains dimanches de votations  
274 et explique que le bureau peut faire appel à tous les membres sans exception pour venir aider dans ce cas,  
275 bien entendu sous réserve de disponibilité.

276 Le Président du Conseil général remercie le bureau du Conseil pour son travail, souhaite une bonne soirée aux  
277 conseillers et clôt la séance à 21h03.

278  
279 Le Président  
280 La Secrétaire

281  
282

283  
284  
285  
286 Ives Crottaz  
Barbara Liardet